

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 08 AVRIL 2021 – COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 18 mars à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h12), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël (à partir de 20h14), Mme SOCQUET-CLERC Anne Laure, M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme DONGUY Annick qui a donné pouvoir à Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian, M. PERRET Nicolas qui a donné pouvoir à M. CHAFFAUD Jérôme.

Étaient absents : M. FERNANDES Michel (jusqu'à 20h12), Mme GUILLOT Myriam, M. PAIN Philippe, M. ROZIER Raphaël (jusqu'à 20h14), M. SAVART Gauthier.

Mme Marie-Pierre GAUTHERET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2021,
2. Compte de gestion du budget communal 2020,
3. Compte administratif du budget communal 2020,
4. Affectation des résultats du budget communal 2020,
5. Vote des taux d'imposition 2021,
6. Vote du budget communal 2021,
7. Subventions aux associations 2021,
8. Compte de gestion du budget assainissement 2020,
9. Compte administratif du budget assainissement 2020,
10. Affectation des résultats du budget assainissement 2020,
11. Budget assainissement 2021,
12. Convention avec l'association de cantine de Dommartin,
13. Questions et informations diverses.

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18/03/2021 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le CR de la séance du 18/03/2021.

2 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter, pour ce qui concerne la commune de BAGE-DOMMARTIN, les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le Maire de la commune ayant quitté la salle et le Conseil Municipal ayant élu M. Eric DIOCHON, Président de séance, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Maire de la commune, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	2 519 823,43 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	2 028 281,01 €
- résultat de l'exercice :	491 542,42 €
- excédent antérieur reporté :	187 303,63 €
Excédent de fonctionnement :	678 846,05 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	669 590,30 €
- en dépenses de la section d'investissement :	590 037,20 €
Résultat de l'exercice :	79 553,10 €
Excédent antérieur reporté :	- 323 305,13 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses :	234 877,50 €
Déficit d'investissement :	- 478 629,53 €

4 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2020

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif pour 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 678 846,05 €.

Considérant les besoins de financement des opérations d'investissement recensées pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2021 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 478 629,53 €.
- Affectation au financement de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 200 216,52 €.

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 transmis par les Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués par la commune,
- les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
- les taux communaux moyens et plafonds,
- le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales.

Il est proposé, compte-tenu des orientations budgétaires de l'année 2021 et des projets d'investissements prévus en 2021 de voter les taux d'imposition communaux des taxes locales applicables en 2021, soit :

- foncier bâti : 24,59 %
- foncier non bâti : 44,44 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition communaux 2021 des taxes locales comme proposé ci-dessus.

6 – BUDGET COMMUNAL 2021

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de budget principal primitif 2021 arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement 2 736 652,52 €
- en dépenses et en recettes d'investissement 1 287 835,41 €

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021, pour un montant total de 11 700 € suivant le détail annexé à la présente délibération. Les subventions seront versées aux associations qui en feront la demande. A cette demande, devra être joint le nombre d'enfants de la commune, utilisateurs de l'association ainsi que les comptes financiers.

- PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 65748 du budget primitif principal 2021.

8 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DÉCLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Le Maire de la commune ayant quitté la salle et le Conseil municipal ayant élu M. Eric DIOCHON, Président de séance, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le Maire arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

- en recettes de la section d'exploitation	312 940,93 €
- en dépenses de la section d'exploitation	284 412,89 €
- résultat de l'exercice	28 528,04 €
- résultat antérieur	0,00 €
Solde d'exécution	28 528,04 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement	257 069,94 €
- en dépenses de la section d'investissement	274 518,76 €
- résultat de l'exercice	- 17 448,82 €
- résultat antérieur	- 84 303,51 €
- Solde d'exécution	- 101 752,33 €
- Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'ensemble	- 101 752,33 €

10 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 28 528,04 € et en section d'investissement un déficit de – 101 752,33 €.

DECIDE sur proposition du Maire, à l'unanimité l'affectation au budget primitif 2021 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en dépenses de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de 101 752,33 €.
- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 28 528,04 €.

11 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de budget primitif 2021 du service de l'assainissement, arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes d'exploitation	360 542,00 €
- en dépenses et en recettes d'investissement	427 746,51 €.

12 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE DE DOMMARTIN

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

La restauration scolaire sur l'école de Dommartin est actuellement gérée par l'association « Cantine scolaire de Dommartin ».

Afin de définir les modalités de fonctionnement du service, une convention doit être signée entre la collectivité et l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la commune et l'association comme présenté par Monsieur le Maire.

- PRECISE que cette convention entrera en application à compter du 1er mai 2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h31.